Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

\$ S'LO

ID: 033-213301229-20240411-DELIB24_2_2024-DE

MAIRIE DE

Arrondissement de Bordeaux



BP 9 - 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr Tel: 05 56 78 13 00 Fax: 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23 NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS: Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PUJO, RECORS, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, BAUCHU, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS: Mesdames APPRIOU, COUBIAC et Monsieur PILLET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: Mme ACQUIER à Mme BINET, M. CELAN à M. DUCOUT, Mme HUIN à Mme BAVARD, Mme LAMBERT-RIFFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, Mme MOREIRA à M. ZGAINSKI, Mme REVERS à Mme GASTAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE:

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BINET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ID: 033-213301229-20240411-DELIB24_2_2024-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024-DELIBERATION N°2/24.

Réf: finances TT /7.1.2

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2024 du service public de distribution d'eau potable, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 583 634 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 265 633,50 € Section d'investissement à 788 300 € avec un excédent d'investissement reporté de 316 985,85 €

Soit un montant total de 1 371 934 €.

Ce budget a été voté de la manière suivante :

Ce budget a ete vote de la mai	more .	or recition	·				
	VOTES				VOTES		
CHAPITRES MIS AUX VOIX	POUR	CONTRE	ABS	CHAPITRES MIS AUX VOIX	POUR	CONTRE	ABS
	SEC	TION D	E FON	ICTIONNEMENT			
RECETTES				DEPENSES			
70 - Produit des services du domaine	26		4	011 – Charges à caractère général	26		4
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26		4	67 – Charges exceptionnelles	26		4
				023 - Virement à la section d'investissement	26		4
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26		4
				Dotations aux amortissements			
	SE	CTION 1	D'INV	ESTISSEMENT			
RECETTES				DEPENSES			
13 - Subventions d'investissement	26		4	21 - Immobilisations corporelles	26		4
021 - Virement de la section de fonctionnement	26		4	23 – Immobilisations en cours	26		4
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26		4	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26		4

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

 Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 16/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 16/04/2024

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.